

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 4 décembre 2009 établissant le tableau d'avancement pour l'accès
au grade de contrôleur divisionnaire des transports terrestres au titre de l'année 2010**

NOR : DEVK1001729A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiées ;

Vu le décret n° 76-1126 du 9 décembre 1976 modifié ;

Vu les décrets n°s 94-1016 et 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B modifiés ;

Vu l'avis de la CAP compétente à l'égard du corps des contrôleurs des transports terrestres en date du 3 novembre 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de contrôleur divisionnaire des transports terrestres au titre de l'année 2010, les contrôleurs principaux des transports terrestres désignés ci-après :

M. Gilles COCHET ;

Mme Murielle COZETTE ;

M. Didier TABARD ;

Mme Marylène ARRIEGUY ;

M. Dominique COCLET.

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 4 décembre 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Pour la directrice des ressources humaines empêchée :

*Le sous-directeur des personnels administratifs,
techniques, d'exploitation et des transports terrestres,*

E. SAFFROY